

PROPRIETE PRIVEE RURALE de LOIRE ATLANTIQUE

Maison de l'Agriculture

rue Pierre Adolphe Bobierre / 44939. NANTES CEDEX 09

Tel.02.40.16.36.25 / ppr44@ymail.com



SYNTHESE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14/01/2022

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le **14 Janvier 2022** à NANTES.

L'année 2021 a été fortement marquée par la pandémie de Covid, mais malgré tout le Syndicat a pu poursuivre son activité, et défendre la ruralité en menant, avec d'autres partenaires, plusieurs actions et manifestations.

Notre activité a aussi été pleine et entière au sein des principales commissions dans lesquelles il nous est possible de siéger, notamment : Tribunal Paritaire des Baux Ruraux, SAFER, Natura 2000, Fédération Départementale des Chasseurs, CDOA (*Commission Départementale d'Orientation Agricole*), Chambre d'Agriculture...

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois et les permanences ont pu être tenues chaque jeudi tout au long de l'année. Ces permanences ont été l'occasion de vous aider à résoudre vos difficultés dans la gestion de vos biens ruraux. D'autre part, un travail important a été mené pour la création d'un nouveau site internet qui devrait être plus informatif. Le SDPPR44 s'est appuyé également sur sa structure nationale et sur l'excellente revue « Propriété Privée Rurale » à laquelle chacun devrait pouvoir s'abonner car elle apporte beaucoup d'informations.

Sur le plan financier, la situation est équilibrée et le résultat de l'exercice positif. Le nombre d'adhérents, encore un peu faible, augmente à nouveau légèrement cette année, ce qui nous permet pour la troisième année consécutive de maintenir la cotisation annuelle au même niveau.

Les rapports : d'Activité, moral et financier ont été adoptés à l'unanimité, et plusieurs nouveaux administrateurs ont été élus. En marge de cette Assemblée Générale, plusieurs informations ont été données sur l'actualité économique et rurale. On constate, par exemple, une tendance haussière sur le prix de la terre en PAYS DE LOIRE ; de même qu'il y a eu environ 9000 transactions foncières dans la région, représentant une diminution de 12 % par rapport à l'an passé.

A la suite de cette partie statutaire 3 intervenants sont venus informer et répondre aux questions des adhérents présents :

En premier lieu, maître Cécile CHARNOLE, huissier de justice à CHATEAUBRIANT, a pu décrire les grandes lignes de son métier dont les services aux propriétaires. Chacun a pu apprécier tout l'intérêt de saisir un huissier au meilleur moment.

En second lieu, madame RIBAUT, directrice de la SAFER de LOIRE ATLANTIQUE, a fait le point sur les actions possibles auprès des propriétaires. D'autre part, les décrets d'application de la loi SEMPASTOU n'étant pas encore parus, elle n'a pas développé les conséquences de cette loi qui veut combattre la spéculation foncière en soumettant à autorisation administrative les cessions de parts sociales, les seuils d'agrandissement possible étant fixés par le Préfet. La loi précise tout de même que les cessions intrafamiliales seront possibles sans autorisation jusqu'au 4^{ème} degré.

Enfin, monsieur François BAZIRE, expert agricole et foncier habitué de nos Assemblées Générales, a répondu aux nombreuses questions des adhérents sur des points d'expertise foncière ou sur les aspects juridiques notamment ceux liés aux baux ruraux.

Cette réunion s'est ensuite poursuivie et terminée par un moment convivial sur place.